

## **Genèse et processus du texte « Notre humanité à Gaza »<sup>1</sup>**

### **Introduction**

Lors de sa séance du 17 avril 2024, l'Organe d'administration (OA) du CBAI s'est prononcé sur le projet de texte « Notre humanité à Gaza », appelé à être publié sur le site de notre institution. Ce texte constituait l'aboutissement d'un processus de concertation ouvert à l'équipe du CBAI et dont la qualité a été soulignée.

Les membres de l'OA ont également constaté que ce projet de texte soulevait, au sein de ce même organe décisionnel, des divergences et que ces dernières recoupaient, pour partie, celles qui traversaient l'équipe. Prenant acte de l'existence de ces désaccords, l'OA a considéré que ce type de cette situation de divergences n'était pas étranger à l'objet social du CBAI : la mise en œuvre de l'action interculturelle suppose un savoir-faire de la conflictualité par lequel il s'agit de donner à l'expression de visions antagonistes un cadre procédural capable de les contenir et dont il peut résulter des capacités de négociation et de construction de compromis.

Les forces vives de notre association ne sont pas imperméables aux tensions qui traversent son environnement social, professionnel et militant. Ce dernier est marqué, dans le cas qui nous occupe, par la situation en Palestine laquelle, pour éloignée qu'elle apparait de prime abord, ressurgit au cœur de certaines situations concrètes dans lesquelles sont engagés les travailleurs et travailleuses de notre institution.

Ces éléments ont amené l'OA à demander à la direction de procéder à la réécriture de ce texte de façon à ce que celui-ci contienne la narration de sa propre genèse.

Ce faisant, l'OA exprimait le souhait que le texte remanié fasse apparaître les tensions qui ont structuré l'échange des points de vue, qu'il rend compte également du fait que, malgré l'existence de ces divergences auxquelles sont attachées des affects parfois intenses, il a pu exister un climat d'échanges respectueux caractérisé par une qualité d'écoute soulignée à plusieurs reprises, que les moments au cours desquels des arguments ont été déployés, ont laissé place à d'autres séquences où les émotions ont pu exister.

Dans ce qui suit, nous avons voulu répondre à cette attente. Nous avons tenté d'identifier les principaux points de désaccord et les tensions apparues lors des discussions auxquelles ont donné lieu les différentes versions du texte antérieure.

---

<sup>1</sup> Ce texte est accessible sur le site du CBAI à partir du lien suivant : <https://www.cbai.be/wp-content/uploads/2024/12/Notre-humanite-a-Gaza-novembre-2024.pdf>

Toutefois, considérant qu'il est essentiel que notre institution exprime son indignation face à la situation de destruction qu'endure le peuple palestinien, engagé depuis plusieurs décennies dans un combat pour sa survie, l'OA, après avoir débattu de la question, a formulé le souhait que soit ajouté, sur le site du CBAI, le texte « Notre humanité à Gaza ».

Ce dernier (accessible sur le site du CBAI) relève davantage d'une démarche contendante par laquelle nous entendons manifester notre indignation et notre solidarité, tout en faisant droit à la complexité. Ce souci nous a amenés à formuler certaines nuances qui nous ont semblé incontournables.

Nous avons également tenté d'expliquer en quoi la situation en Palestine, dans la mesure où elle s'invite dans l'ici et le maintenant des métiers qui mettent en œuvre l'action interculturelle, venait interroger certaines conditions de son déploiement. Cela étant, il nous faut reconnaître qu'il ne s'agit à ce stade que d'une esquisse d'explication.

Cependant, nous pouvons d'ores et déjà retirer, du processus qui a été mené jusqu'ici, un enseignement précieux qui nous apprend beaucoup sur les conditions de possibilité de l'action interculturelle.

Nous savons que celle-ci est indissociable d'un appel à la rencontre<sup>2</sup> et à la mise en place d'espaces qui visent à provoquer des frottements entre les partenaires de ces situations. Cependant, cette proposition court le risque de flotter dans le ciel éthéré des bonnes intentions, si elle ne prend pas en considération la manière dont celles et ceux qui répondent à cette invitation revendiquent leur appartenance à un ou des peuples, aux prises avec une oppression qui vise à détruire les fondements de leur dignité.

« Prendre en considération » signifie alors pour celui qui adresse cette invitation (en l'occurrence le CBAI), le fait d'exprimer sa solidarité envers les peuples confrontés à des situations d'anéantissement, ces peuples aux destinées desquels les participants à nos actions revendiquent un attachement particulier.

### **Ce texte et les compromis qu'il suppose**

Si le CBAI est attaché à son pluralisme, ce dernier n'empêche pas que, sur certains points, il puisse exister des convergences et sur d'autres, une parole qui rassemble les divergences qui nous traversent. Ces dernières sont inhérentes à notre objet social car nous travaillons sur des phénomènes de société qui mettent en présence des sensibilités différentes, lesquelles se frottent les unes aux autres, tantôt dans des situations d'émerveillements et de découvertes, tantôt dans des formes de conflictualité dont certaines peuvent donner lieu à des clivages.

Du point de vue interculturel, le souci de cohérence, loin d'exiger la coïncidence des vues et la convergence des perspectives, suppose davantage la construction d'un cadre qui permet d'envelopper l'expression de points de vue et de visions du monde différents voire antagonistes. Ce cadre procédural, du fait qu'il restitue à chacun et chacune la possibilité de

---

<sup>2</sup> « L'action interculturelle et ses visées transformatrices », IMAG, le magazine de l'interculturel, n° 359, novembre/décembre 2021, pg 8

se définir à partir de là où il se situe, ouvre la possibilité qu'émerge un compromis, voire un accord sur les enjeux de la coopération.

Le texte « Notre humanité à Gaza » n'a pu aboutir à une formulation qui en autorise sa publication dans l'espace public que dans la mesure où les forces vives du CBAI, ses travailleurs et travailleuses, les membres de ses organes décisionnels ont accepté que les formulations qu'il contient portent la marque des compromis. Ces derniers impliquent certes le manque d'une certaine coïncidence de soi à soi, coïncidence qui se trouve consacrée lorsque, par exemple, nos convictions intimes se voient confirmées par la décision qu'une institution finit par adopter.

Les compromis impliquent une concession qui ouvre toutefois la possibilité de faire exister, dans l'humilité d'un ici et maintenant, dans l'espace d'une communauté, des visions et des convictions distinctes. En ce sens, cette situation nous aura appris que construire du compromis ne revient pas à sombrer dans la compromission : il s'agit bien plutôt d'accepter que l'autre a aussi sa part dans la production collective d'une prétention à la justice.

## **Genèse d'un texte pluriel**

Depuis plusieurs années déjà, des travailleurs et travailleuses du CBAI sont interpellés, dans le cadre de situations professionnelles concrètes, sur le regard que notre institution pose sur le conflit israélo-palestinien. Cette attente, formulée à la fois par des partenaires de nos actions mais également par des collègues de plusieurs secteurs (formation, info diffusion, CRAcs et administration / finances), a gagné en intensité depuis les événements d'octobre 2023 et ses tragiques et récentes évolutions.

Ainsi, en novembre 2023, la direction a été interpellée à plusieurs reprises par de nombreux collègues (plus de la moitié de l'équipe) qui ont formulé deux souhaits : 1° que le CBAI adopte une position claire sur le conflit israélo – palestinien et 2° qu'ils et elles disposent d'un « espace-temps » pour pouvoir exprimer leurs ressentis face à cette situation.

En réponse à cette demande, la direction a proposé d'une part d'organiser une réunion, sous la forme d'un dispositif dit de « cercle de paroles », pour permettre à chacun et chacune qui le désirait d'exposer son point de vue et d'exprimer ses émotions et d'autre part, de travailler à la production d'un texte qui après avoir été discuté par les travailleurs et travailleuses, serait transmis au Conseil d'administration du CBAI.

### **Le processus de concertation qui a mené au texte «Notre humanité à Gaza »**

- Le cercle de paroles (novembre 2023)
- La production de la première proposition de texte (janvier / février 2024)
- Le recueil des réactions des collègues à la suite de la lecture de ce premier texte (mi-mars 2024) et confection du compte-rendu de ces réactions
- Rédaction de la première proposition de texte « Notre humanité à Gaza » (avril 2024) transmise au CA du CBAI
- A la demande du CA du CBAI, élaboration d'un projet de note « réflexive » en vue de sa publication sur le site de l'association
- Débat au sein du CA, en novembre 2024, quant à la proposition de publication, sur le site du CBAI, de deux textes. Le premier « Notre humanité à Gaza »<sup>3</sup> exprime la position du CBAI sur la situation en Palestine et sur les liens complexes que celle-ci entretient avec l'action interculturelle. Le deuxième « Génèse et processus du texte 'Notre humanité à Gaza' » décrit le processus institutionnel et les questionnements et les divergences qui ont jalonné l'élaboration de ce texte.

Un premier texte a été construit en janvier / février 2024 et soumis à l'équipe pour discussion. Les collègues qui le souhaitaient, ont eu la possibilité d'exposer les avis que cette première élaboration leurs inspirait.

---

<sup>3</sup> Accessible sur le site du CBAI

Ce processus de consultation s'est révélé d'une grande richesse tant par la qualité des observations formulées que par la capacité d'écoute qui a présidé aux échanges de point de vue.

En outre, ces prises de parole, consacrées à un sujet a priori éloigné des préoccupations du CBAI, ont généré des enseignements précieux qui nous apprennent beaucoup sur l'action interculturelle. Celle-ci ne va pas sans provoquer des questionnements qui ont trait à ce qui fait dignité quand des subjectivités revendiquent une appartenance à un peuple aux prises avec une situation d'oppression et de destruction.

Cette première étape a également fait apparaître qu'il existait des divergences importantes, voire des franches oppositions sur certains des enjeux qui apparaissent dans la proposition de texte mais aussi sur d'autres que ce dernier choisit de ne pas traiter.

Après avoir pris connaissance des différentes réactions que cette première version inspirait, la direction a alors produit une nouvelle formulation plus courte, plus contendante que la première. C'est cette dernière qui a été transmise au CA du CBAI lequel s'est réuni le 24 avril 2024. Le CA a alors demandé à la direction de produire un nouveau texte appelé à décrire à la fois les étapes du processus réflexif et les visions qui ont structuré l'échange des points de vue.

Nous proposons dans ce qui suit, d'identifier les principaux points sur lesquels les collègues se sont exprimés.

Nous nous attarderons ensuite sur ce que nous identifions comme une critique adressée à la fois à la première version du texte mais également de façon plus générale à la manière dont le CBAI choisit et fait usage d'un ensemble de références méthodologiques situées. Il s'agit d'une critique que nous qualifierons de « décoloniale ».

### **Exposé des principales divergences**

1. Quant au fait de prendre position ou de ne pas prendre position (si le CBAI doit prendre position sur la situation en Palestine, alors pourquoi ne devrait-il pas forger un avis sur d'autres situations tout aussi graves ?)
2. Quant aux « cahiers des charges » de cette prise de position, c-a-d, aux attentes que ce texte doit satisfaire ; condamner les actes de destruction ; affirmer notre solidarité avec le peuple palestinien ; caractériser la politique d'Etat et la situation de déprivation du peuple palestinien ; s'en tenir à analyser la manière dont ce qui se passe là-bas là-bas affecte les enjeux sur lesquels les processus interculturels sont censés agir ici, en ce compris sur l'exercice de nos métiers ; ne pas se lancer dans l'élaboration de solutions politiques à ce conflit qui dépassent nos compétences)
3. Quant aux contenus de cette prise de position : la libération des otages détenus par le Hamas qui ouvre la question de la libération des Palestiniens détenus de manière arbitraire dans les prisons israéliennes ; condamner dans des termes plus

clairs les attaques du 7 octobre ; l'affirmation selon laquelle les pulsions d'anéantissement sont présentes de part et d'autre ; et pour certains collègues, la remise en question de l'existence de l'Etat d'Israël au nom d'une vision unitaire binationale et laïque ...)

### **La critique « décoloniale »**

Le texte dans son état actuel a fait l'objet de plusieurs développements. Il a évolué en fonction des critiques et des divergences qui sont apparues au cours de son processus d'élaboration.

Nous proposons dans ce qui suit de nous attarder sur une des critiques formulées par certains collègues. Cette critique n'est pas sans rapport avec le fait que les dispositifs pédagogiques (références et méthodes que nous utilisons dans les métiers de la formation) et discursifs (prises de position politiques) par lesquels le CBAI met en œuvre l'action interculturelle sont parfois suspectés de porter la marque d'un « imaginaire colonial ». Ainsi en va-t-il, selon ce point de vue, dans la manière dont nous nous appuyons sur des ressources bibliographiques ou sur les travaux d'auteurs ou de chercheurs suspectés de pratiquer une pensée incapable de thématiser ses tendances ethnocentriques.

Ainsi, la première proposition de texte a été critiquée du fait qu'elle n'allait pas sans produire un effet d'« effacement » en oblitérant les travaux et les analyses réalisées par des penseurs et penseuses palestiniens ou arabes. Ce fait apparaissait de manière manifeste dans la constitution des ressources bibliographiques mais aussi dans le point de vue analytique adopté, qualifié de « occidental-centré ».

Le regard posé par le CBAI dans cette première version du texte a été perçu comme « situé » : situé au sein d'une structure de perception qui ne faisait pas place aux visions, aux perspectives, aux analyses de ces autres placés de l'autre côté de la civilisation occidentale. Ces frontières symboliques, mais néanmoins réelles, efficaces aussi dans leurs capacités à dissimuler leur propre efficacité, produisent des effets d'invisibilisation du regard des peuples colonisés, ces peuples subalternes dépossédés de leurs propres capacités à construire et forger leurs propres narrations, auxquels il est refusé de participer à l'établissement de l'histoire de la violence coloniale.

Nous pensons que ces critiques sont en partie justifiées. Elles nous appellent à faire preuve de vigilance en développant une attention qui vise à inclure les points de vue de celles et ceux que les rapports de domination réduisent à l'état de minorité.

Cela étant, nous percevons aussi que ce soupçon de « colonialité » comporte le risque d'aboutir, sans autre forme de procès, à l'exclusion d'outils méthodologiques et de théories qui ont contribué à forger les fondements de l'action interculturelle. Or, nous avons de bonnes raisons de penser que ces ressources sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour orienter l'exercice de nos métiers, ont contribué à donner de la dignité aux peuples de l'immigration et aux groupes ethnoculturels qui composent la diversité cosmopolite de la société belge.

## **L'ouverture à la continuation d'un processus**

Les collègues du CBAI ont souhaité qu'une continuation soit donnée au processus entamé et duquel a résulté les deux textes publiés. Ce processus a fait naître notamment des questionnements sur la nécessité de définir un dispositif procédural qui établisse plus clairement comment le CBAI adopte des positions politiques sur des sujets de société en lien avec son objet social. Toutefois, la forme que prendra ce processus et les objets de travail qui seront traités doivent encore être déterminés.